

*Municipalité du Canton de
Saint-Godefroi*

*Les informations
municipales*

Septembre 2025

Membres de votre Conseil Municipal

Gérard Litalien, maire

Johanne Horth, conseillère, Siègne n° 1

Georges Chapados, conseiller, Siègne n° 2

France Grenier, conseillère, Siègne n° 3

Laurette Grenier, conseillère, Siègne n° 4

Nancy Huard, conseillère, Siègne n° 6

- * _ * _ * _ _ * _ _ * _ _ * _ _ * _ _ * _ _ * _ _

Prochaines séances ordinaires 2025

Mercredi, 1^{er} octobre 2025 / Mardi, 11 novembre 2025

Mardi, 2 décembre 2025

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

DATE DU STRUTIN : 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Lumina Horth, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller n° 1
Poste de conseillère ou conseiller n° 2
Poste de conseillère ou conseiller n° 3
Poste de conseillère ou conseiller n° 4
Poste de conseillère ou conseiller n° 5
Poste de conseillère ou conseiller n° 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025.

Horaire

Lundi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Mardi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Mercredi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Jeudi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Vendredi	De 9h à 12h	

Attention : le vendredi, 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9h à 16h30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : Dimanche, le 2 novembre 2025, De 10h à 20h

Jour de vote par anticipation : Dimanche, le 26 octobre 2025, De 12h à 20h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Sylvia Lebrasseur.
5. Vous pouvez joindre la présidente à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Présidente d'élection

Adresse : Bureau municipal, 83, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) G0C 3C0
Téléphone : (418) 752-6316

Fait à Saint-Godefroi, ce 16^e jour septembre 2025.



Lumina Horth
Présidente d'élection



AUTOMNE 2025

La programmation automne 2025 est maintenant disponible. Vous pouvez la trouver en ligne en cliquant sur le lien de cette page ou consulter la version papier distribuée par la poste.

Les inscriptions auront lieu à partir du 10 septembre, à 12 h (midi). N'oubliez pas vérifier ou de créer votre compte avant la période d'inscriptions !

PROCÉDURES D'INSCRIPTION :

En ligne ou par téléphone :

Inscriptions aux activités ★ en ligne ★ dès midi le 10 septembre 2025.

Inscription par téléphone au **418 534-2313**, de midi à 16 h le 10 septembre et durant les heures de bureau par la suite.

S'il n'y a plus de place lors de votre inscription, inscrivez votre nom sur la **liste d'attente** car des places peuvent se libérer ou de nouveaux groupes se former selon la demande. Si c'est cas, nous vous contacterons.

RAPPEL CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Nous vous prions de vérifier votre accès ou de créer votre compte **AVANT** la période d'inscriptions. Aucun compte n'est créé par téléphone durant la première journée des inscriptions.

Pour du soutien technique : communications@villebonaventure.ca ou 418 534-2313, poste 222.

ACTIVITÉS AQUATIQUES : Priorité aux résidents de Bonaventure et des municipalités membres de l'entente intermunicipale (Saint-Siméon, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake). Les inscriptions seront ouvertes aux résidents des autres municipalités 24 heures après le début des inscriptions.

Déneigement—Rappel

Nous vous rappelons qu'il est défendu de déposer la neige sur les rues, chemins ou places publiques de la municipalité. Des accidents pourraient être causés par votre négligence.

Lors du déneigement de votre entrée avec une souffleuse, SVP ne pas mettre la neige près ou dans le fossé, mettre la neige sur votre terrain.

De plus, votre Bac ne doit pas être placé sur la chaussée. Vous devez le ramasser après le passage du camion de la cueillette.

Nous vous demandons de tenir compte de ces recommandations afin de vous éviter des problèmes.

/././././././././././

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE
C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

**AVERTISSEUR DE FUMÉE**

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

**PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE**

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

**COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE**

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

**ARTICLES DE FUMEUR**

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.

**SOURCE DE CHALEUR**

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

**ÉLECTRICITÉ**

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

**MONOXYDE DE CARBONE**

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

**PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON**

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.

**RAMONAGE DES CHEMINÉES**

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

**CENDRES CHAUDES**

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prévention-incendies

Votre gouvernement

Québec

Municipalité du Canton de Saint-Godefroi

Babillard des organismes

Club Social Inter-Actif

Activité : **Sacs de sable**

Endroit : Club Optimiste de Saint-Godefroi

Adresse : 41, Route de l'Église, Saint-Godefroi

Début : 13 septembre 2025

Heure : 13h30

Pour inscriptions ou informations, veuillez vous adresser à :

Jeanne d'Arc Francoeur

Tél. : (418) 752-3038

Club des 50 ans et plus de Saint-Godefroi

Activité : **Pétanque Atout**

Endroit : Club des 50 ans et plus

Adresse : 24, Route de l'Église, Saint-Godefroi

Début : 21 septembre 2025

Heure : 14h

Activité : **Bingo**

Endroit : Club des 50 ans et plus

Adresse : 24, Route de l'Église, Saint-Godefroi

Début : 16 septembre 2025

Heure : 14h

Pour inscriptions ou informations, veuillez vous adresser à :

Joseph Blais

Tél. : (418) 752-2826

Le Club Optimiste de Saint-Godefroi inc.

Activité : **À venir.**

Adresse : 41, Route de l'Église, Saint-Godefroi

Pour informations, veuillez vous adresser à :

Fabien Thériault

Tél. : (418) 752-2812

Municipalité du Canton de Saint-Godefroi

Babillard des organismes (suite)

La Fabrique de Saint-Godefroi

Adresse : 98, Route 132, Saint-Godefroi

Pour informations, veuillez vous adresser à :

Georgette Chapados

Tél. : (418) 752-5818

Friperie

***Les Trésors
du grenier***



Heures d'ouverture :

Mercredi, de 13h à 16h

Dimanche, de 11h à 16h

Endroit : Sous-sol de l'Église de Saint-Godefroi

98, Route 132, Saint-Godefroi (Québec)

Veuillez déposer vos dons dans la boîte de dépôt.

Merci de vos généreux dons

Au profit la Fabrique de Saint-Godefroi

Responsable de la friperie : Johanne Horth

Suivez-nous sur Facebook :

Les Trésors du grenier St-Godefroi

Cercle des Fermières de Saint-Godefroi inc.

Endroit : Sous-sol de l'Église de Saint-Godefroi

Adresse : 98, Route 132, Saint-Godefroi

*Les membres du Cercle des Fermières de Saint-Godefroi
remercient sa fidèle clientèle pour leur encouragement et leur
soutien pour la saison 2025.
Merci spécial aux artisans et aux bénévoles.*

Pour informations, veuillez vous adresser à :

Diane Aubut

Tél. : (418) 752-4599

**MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE SAINT-GODEFROI**

**HEURES D'OUVERTURE DU
BUREAU MUNICIPAL**

**Du lundi au jeudi
De 8h30 à 12h - 13h à 16h
Vendredi : Fermé**

Téléphone : 418-752-6316 Télécopieur : 418-752-6396
Courriel : dg@municipalitestgodefroi.com